



COMMUNE NOUVELLE

Réunion publique
du 4 septembre 2015



COMMUNE NOUVELLE

Contexte général



CADRE LEGISLATIF

Un environnement qui a changé depuis 2014 et qui se modifie encore ...

De plus en plus de pouvoirs échappent aux communes au profit des collectivités plus importantes.

Transferts de compétences récents et futurs en direction du Grand Périgueux:

URBANISME

Instruction des autorisations droit des sols (permis de construire...) : **juin 2015**

Documents d'urbanisme (PLUi): **octobre 2015**

Transfert de l'office HLM à l'Agglomération du Grand Périgueux : **Janvier 2017**

Gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations : **Janvier 2018**



CADRE LEGISLATIF

Un environnement qui a changé depuis 2014 et qui se modifie encore...

Transferts de compétences futurs en direction du Grand Périgueux:

TOURISME ET ARTISANAT

Tourisme : **2017**

Soutien aux activités commerciales et artisanales : **2017**

ASSAINISSEMENT ET EAU

Au plus tard en **janvier 2020**



CADRE LEGISLATIF

Ces compétences viennent s'ajouter à celles déjà exercées par le Grand Périgueux :

La mobilité et les déplacements (Péribus...)

La petite enfance (les crèches)

L'assainissement structurant, l'assainissement non collectif et les stations d'épuration

Le haut débit, le développement numérique

Le développement économique (Zones d'activités)

La collecte sélective des déchets ménagers

L'aménagement des bords de rivières

la gestion des piscines

L'urbanisme (SCOT, agriculture, paysages, forêts)

L'habitat, les gens du voyage et la politique de la ville ...



CONTEXTE FINANCIER

Augmentation des dépenses liées :

- Aux transferts de compétences ou au désengagement de l'Etat (ex : études d'urbanisme)
- Aux charges nouvelles : Activités périscolaires,...

Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

Pour Atur plus de 100 000 euros par an à compter de janvier 2017, et ensuite ?
Ce prélèvement équivaut à 15% des impôts locaux.



CONTEXTE GENERAL

Services publics : fermetures d'écoles, de gendarmeries...

Mouvement qui existe depuis plusieurs années mais qui tend à s'amplifier.

Le pouvoir des communes diminuera au sein de l'agglomération et cela sera encore plus vrai pour les plus petites communes, d'où l'utilité de se regrouper.

La Commune Nouvelle grâce à la mutualisation qu'elle induit contribuera à faire diminuer le « mille-feuille administratif » tout en restant près des citoyens (un seul service RH, comptabilité, compétences techniques,...).



COMMUNE NOUVELLE

Les principes généraux de la commune nouvelle



PRINCIPES GENERAUX DE GOUVERNANCE

Tous les éléments devront être repris dans une charte qui sera votée par les Conseils municipaux et qui ne pourra être modifiée qu'à condition d'avoir une majorité d'au moins 70% .

① NOM ET EXISTENCE DES COMMUNES DE BASE

Toutes les communes garderont leur nom et conserveront un service de proximité.

Les communes pourront assurer la gestion des équipements locaux par délégation de la Commune Nouvelle.

② FINANCES

La commune déléguée bénéficiera de dotations budgétaires décidées dans le cadre du vote de budget de la Commune Nouvelle :

Recette nouvelle de 1 500 000 euros répartie comme suit :

- 750 000€ pour Boulazac
- 750 000 € pour ATUR et Saint Laurent- sur-Manoire



PRINCIPES GENERAUX DE GOUVERNANCE

③ GOUVERNANCE

Jusqu'en 2020

Les Conseils municipaux actuels continueront à exister et participeront au Conseil municipal de la Commune Nouvelle

Le Maire de la Commune nouvelle et les adjoints sont élus par le Conseil municipal de la commune nouvelle.

Les communes de base sont des communes déléguées, et le Maire devient **Maire délégué.**

Après 2020

Election du Conseil municipal de la Commune Nouvelle :

Du Maire et des Adjoints

Des Maires délégués

Le nombre d'élus de chaque commune déléguée sera défini au prorata du nombre d'habitants.



PRINCIPES GENERAUX DE GOUVERNANCE

④ PRISES DE DECISIONS

Les décisions concernant les communes devront être précédées :

D'un avis consultatif des communes déléguées si la décision concerne plusieurs communes ;

D'un avis conforme si le projet ne concerne qu'une commune.

Le respect de chaque commune de base est ainsi assuré



LA COMMUNE DELEGUEE : GAGE DU MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITE

Maintien de la Mairie, de son accueil et de son secretariat

- Accueil, renseignements
- Acte d'état civil
- Agence postale
- Guichet unique pour toutes les compétences de la nouvelle commune
- Gestion des équipements de proximité (Ecoles, salles associatives...)

- Présence du Maire délégué , d'Adjoints et de Conseillers communaux



LA COMMUNE DELEGUEE : GAGE DU MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITE

Les principales prérogatives du Maire délégué :

- Officier de police judiciaire
- Officier d'état civil
- Affaires scolaires
- Vie associative et manifestations locales

Avis du Maire délégué obligatoire notamment :

- sur toute autorisation d'urbanisme
- sur toute permission de voirie
- sur tout projet d'acquisition ou d'aliénation
- sur la révision du Plan Local d'Urbanisme
- sur tout programme d'aménagement



COMMUNE NOUVELLE

les moins et les plus éventuels



LES PLUS ET LES MOINS EVENTUELS AU 4 SEPTEMBRE 2015

LES MOINS éventuels

- * Une forme de perte d'autonomie communale actuelle puisque les décisions sont prises dans un seul Conseil municipal plus important, (sièges répartis sur une base démographique) mais un poids plus important vis-à-vis des tiers.
- * La commune nouvelle adopte un nom, chaque commune déléguée conservant le sien.



LES PLUS ET LES MOINS EVENTUELS AU 4 SEPTEMBRE 2015

LES PLUS

- ▶ Simplifier la gestion administrative
- ▶ Améliorer les services aux habitants en mettant en commun les équipements et les équipes
- ▶ Conserver les moyens financiers alloués par l'Etat au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement
- ▶ Bénéficier prioritairement des subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux



LES PLUS ET LES MOINS EVENTUELS AU 4 SEPTEMBRE 2015

LES PLUS

- ▶ Peser davantage au sein de l'agglomération du Grand Périgueux (cette nouvelle commune deviendrait la 2^{ème} commune de l'agglomération, en population)
- ▶ Répartir les équipements, les logements et les activités dans un cadre plus large que le seul périmètre communal et penser les stratégies à plus long terme
- ▶ Baisse de la Taxe Foncière sur le non-bâti
- ▶ Chaque commune historique conserve un Maire délégué et une structure de proximité pour les démarches administratives et les informations.



LES PLUS ET LES MOINS EVENTUELS AU 4 SEPTEMBRE 2015

Autres avantages de la commune nouvelle : la mise en commun de services existants à Boulazac

- ⇒ Des équipements culturels modernes
- ⇒ Des équipements sportifs de qualité
- ⇒ Une tarification des services publics adaptée à la situation financière des foyers et usagers
- ⇒ Des bus pour les déplacements dans le cadre des activités scolaires et périscolaires



LES PLUS ET LES MOINS EVENTUELS AU 4 SEPTEMBRE 2015

Autres avantages de la commune nouvelle : la mise en commun de services existants à Boulazac

- ⇒ Un service lien social
- ⇒ Une école municipale des sports
- ⇒ Des activités pour les ados (mercredis après-midi et vacances scolaires)
- ⇒ Des équipements mutualisés



COMMUNE NOUVELLE

Réunion publique
du 4 septembre 2015